



LA SAINTE AMPOULE

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima
3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

N° 219 – juin 2013 – prix de revient : 0,50 euro

Editorial

Adolf Hitler, chancelier du Reich, 1^{er} septembre 1939 : « Le Reichsleiter Bouhler et le docteur en médecine Brandt sont sous leur responsabilité, chargés d'étendre l'autorité de certains médecins, à désigner personnellement à l'effet d'accorder la délivrance par la mort, aux personnes qui dans la limite du jugement humain et à la suite d'un examen médical approfondi, auront été déclarées incurables ».

François Hollande, candidat à la présidence de la République, le 25 janvier 2012 : « Je proposerai que toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable et que ne peut être apaisée, puisse demander dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une assistance médicalisée pour finir sa vie dignement ».

C'est le docteur Dickès qui a réuni ces deux textes dans un communiqué de l'ACIM du 27 janvier 2012, pour montrer la filiation matérialiste et anti-chrétienne qui lie les partisans du permis légal de tuer appelé bien abusivement euthanazi, euh !, pardon, euthanasie. Ce mot signifie étymologiquement : la bonne mort. Je doute que saint Joseph soit le patron de cette mort-là.

Pour essayer d'y voir plus clair dans un débat souvent obscurci par les militants de la culture de mort, rappelons les principes et établissons quelques distinctions.

Le premier principe est que l'homme n'est pas maître de sa vie : il en est le dépositaire. Dieu seul qui donne la vie peut la reprendre quand il juge que c'est le moment. Le suicide, fût-il accompli en protestation contre des lois scélérates, reste un acte opposé à la loi naturelle et donc gravement coupable. L'Eglise refuse ainsi la sépulture ecclésiastique aux suicidés. Ce principe est refusé

par ceux qui nient la loi naturelle. Jacques Attali écrit ainsi, dans *L'avenir de la vie* : « Dans une logique socialiste, la liberté et la liberté fondamentale, est le suicide. Le droit au suicide direct ou indirect est donc une valeur absolue dans ce type de société. Des machines à tuer permettront d'éliminer la vie, lorsqu'elle sera trop insupportable ou économiquement trop coûteuse ».

Un autre principe est que les hommes peuvent, par la science médicale, légitimement s'efforcer de calmer la douleur et la souffrance. Lorsque la médecine ne peut supprimer la cause de la douleur, elle peut au moins supprimer sa perception par divers calmants. Les unités de soins palliatifs visent précisément à accompagner les patients dans leurs derniers instants en leur apportant des remèdes adaptés, ainsi qu'un suivi et un soutien non seulement matériel mais aussi psychologique et moral.

L'euthanasie, c'est maintenant !

Examinons maintenant quelques distinctions à établir au sujet de l'euthanasie.

Il est devenu classique d'opposer euthanasie active et passive. Par euthanasie active, on entend la participation immédiate à la mort d'autrui, par une action positive, comme par exemple l'injection de chlorure de potassium ou d'un cocktail lytique à doses croissantes. Cette participation active sera cependant directe ou indirecte. Elle sera directe lorsque l'intention sera de donner la mort, et c'est dans ce sens habituellement que l'on parle d'euthanasie. Il s'agit alors d'un crime, que le patient ait demandé ou non qu'on l'aide à mourir. Nul ne peut participer au suicide de quelqu'un sans se rendre complice d'un homicide. Personne ne peut disposer de la vie d'un innocent. Si la société peut appliquer la peine de mort aux criminels, c'est

parce que ceux-ci ont antérieurement perdu par leurs actes leur dignité humaine.

L'euthanasie active sera indirecte lorsque l'intention ne sera pas de donner la mort mais de soulager le malade. Certains analgésiques puissants administrés à fortes doses peuvent en effet abrégé les jours du malade. Pie XII a tranché ce débat en appliquant les règles du volontaire indirect. Ces règles concernent les actes qui produisent un double effet, l'un bon, ici le soulagement du malade, l'autre mauvais, le risque d'abrégé sa vie. Pour que cet acte soit moralement bon, il faut :

- 1) que l'acte soit indifférent ou bon en lui-même (administrer des analgésiques puissants)
- 2) que l'effet bon ne vienne pas de l'effet mauvais
- 3) que notre intention ne se porte que sur l'effet bon
- 4) qu'il y ait des raisons proportionnées.

Notons que si ces remèdes entraînent une perte de conscience, les médecins ont le devoir de prévenir le patient afin qu'il puisse prendre ses dispositions et se préparer à la mort. Agir autrement serait lui voler sa mort.

Quant à l'euthanasie passive, elle se définit par une omission. C'est le fait de s'abstenir de certains soins ou de certains traitements vis-à-vis d'un patient. Il faut ici introduire une distinction capitale entre les soins ordinaires et les soins extraordinaires. Les soins ordinaires sont ceux qui sont administrés sans difficulté particulière et sans coût important. Ainsi l'alimentation, même si elle est délivrée par sonde gastrique car le malade n'arrive pas à ingérer, l'hydratation, les soins d'hygiène. Ne pas les procurer à un malade relève de la non assistance à personne en danger. Et ce n'est pas parce qu'un malade a besoin qu'on lui administre ces soins depuis longtemps qu'ils finissent par devenir extraordinaires. Un diabétique qui a besoin d'insuline pourrait ainsi au bout de dix ou vingt ans se voir priver d'un médicament qui le maintient en vie, au nom de la trop longue durée de sa maladie !

La loi Léonetti, qui interdit l'euthanasie active et prévoit de développer les unités de soins palliatifs, autorise les médecins à prendre la décision de ne plus alimenter un malade, sous prétexte que cette alimentation serait pour ce patient un soin déraisonnable et disproportionné. Cette disposition s'oppose à la loi naturelle et transforme les médecins en assassins. Il serait moins hypocrite et moins cruel d'achever le malade par une injection

létale que de le laisser agoniser des jours entiers privé d'eau et de nourriture. C'est ainsi que les parents du jeune Hervé Pierra demandèrent aux médecins de Saumur de priver leur fils, plongé dans un coma végétatif depuis huit ans, de toute alimentation et hydratation, et ce contre l'avis du corps médical. Les parents obtinrent gain de cause et purent assister à l'agonie terrifiante de leur fils, grâce à la loi Léonetti. Dans le cas qui nous touche à Reims, celui de Vincent Lambert, ce sont les médecins, avec parmi eux le Docteur Kariger, catholique militant dans les associations bien pensantes de l'Eglise qui est en France, qui ont pris la décision d'arrêter l'alimentation et de réduire l'hydratation. Seule une partie de la famille avait été avertie. Les parents ne l'étaient pas. Ils ont porté l'affaire devant les tribunaux lorsqu'ils l'ont appris. La justice a contraint l'équipe médicale à réalimenter le patient, plongé depuis quatre ans dans un coma actuellement qualifié de pauci relationnel. Mais le tribunal a cassé la décision des médecins non en raison de la morale, mais parce que la procédure n'avait pas été respectée. Continuons de prier pour Vincent Lambert et sa famille, car sa vie est toujours en sursis dans notre pays, sans compter les projets sinistres de M. Hollande.

Par contre, s'abstenir de soins extraordinaires, comme une assistance cardiaque ou respiratoire, une opération coûteuse et hasardeuse, peut se justifier si le malade est proche de la mort et que ces soins ne feront que retarder une fin prochaine. Si le malade ou sa famille possèdent des moyens financiers importants et veulent utiliser toutes les ressources de la science médicale pour un maintien en vie malgré l'âge et la maladie, libre à eux de le faire. Mais dans les autres cas, la décision la plus sage sera de ne pas s'acharner sur le patient alors qu'il n'y a plus aucun espoir de guérison.

Ces distinctions étant posées, nous pouvons conclure avec une réflexion de Matteo d'Amico (*Courrier de Rome*, avril 2012) : « Se donner la mort, ce qui bien vite devient, là où est introduite l'euthanasie, la mort donnée par les médecins aux patients ou aux " vies indignes d'être vécues ", n'est pas un acte médical, quelque indigne qu'il soit, mais un exorcisme athée : la tentative d'un Occident désespéré et agonisant, drogué par sa culture libérale et par le rêve du droit au bonheur, de se libérer du souvenir même de la mortalité de l'homme, dans l'illusion de la réduire à un phénomène purement technique, et comme tel dominable ».

Abbé Ludovic Girod

Activités paroissiales

Intention de la Croisade du Rosaire :

Les vocations sacerdotales et religieuses

Intention de la Croisade Eucharistique :

Pour les prêtres et les séminaristes

Catéchismes :

Reims :

Enfants : le mercredi de 17h15 à 18h15 en période scolaire (année de la communion solennelle)

Adolescents : le samedi de 9h45 à 10h45 en période scolaire

Adultes : les 2ème et 4ème mardis du mois de 20h30 à 21h30 (thème : histoire sainte)

Mardi 11 : la captivité

Mardi 24 : la restauration juive

Charleville-Mézières :

pas de catéchisme ce mois-ci

Troyes :

pas de catéchisme ce mois-ci

Cercles de Tradition :

Reims : samedi 15 juin à 20h00 chez M. André-Jean Philippoteaux. Sujet : l'emprise numérique

Troyes : dimanche 16 après la messe. Thème : euthanasie et acharnement thérapeutique

Charleville-Mézières : pas de cercle ce mois-ci

Scoutisme (Groupe Notre-Dame de France) :

Louveteaux (garçons de 8 à 12 ans) : week-end à Hannogne-Saint-Martin du 15 juin à 10h30 (chez Mme Philippoteaux) au 16 juin à 12h00 à la chapelle Saint-Walfroy.

Camp d'été du 15 au 22 juillet à Lormes (Nièvre)

Jeannettes (filles de 8 à 12 ans) : idem

Camp d'été du 15 au 21 juillet à Couloutre

Scouts (garçons de 12 à 18 ans) : camp d'été du 9 au 27 juillet à Villers-sur-Mer (Calvados)

Dates à retenir :

Mardi 25 juin : fin des classes et spectacle de fin d'année

Jeudi 27 à Ecône : 25 ans des sacres épiscopaux

Vendredi 28 à Ecône : ordinations diaconales et sacerdotales

Du 1^{er} au 8 juillet : session de formation générale pour le Bafa à Prunay

Jeudi 5 septembre : rentrée des classes de l'Ecole Saint-Rémi

Carnet de famille

Baptême

Constance Letondal, samedi 1^{er} juin à Prunay

Premières communions

le dimanche 2 juin à Le-Hérie-la-Viéville

Marcel Burke

Guilhem Chigot

Jean-Baptiste Richard

Offre d'emploi

L'Ecole Saint-Rémi recherche pour la rentrée de septembre 2013 trois enseignants(es) :

- classe de GS et CP (temps plein)

- classe de CE1 et CE2 (temps plein)

- classe de CM1 et CM2 (mi-temps).

Envoyer CV et lettre de demande à :

M. le Directeur – Ecole Saint-Rémi

3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay

Rions un peu...

Un vieux monsieur très riche, sentant sa fin approcher, va trouver son curé : « Pouvez-vous m'assurer, Monsieur le Curé, que si je fais un don de 10 000 euros à la paroisse, j'irai au ciel à coup sûr ? » Le curé réfléchit deux secondes et dit : « Je ne peux pas vous le garantir de façon absolue, mon bon Monsieur, mais il vaut mieux essayer quand même... ».

Un curé quitte sa paroisse après quelques années passées au service de ses fidèles. Il profite de ses derniers jours de présence pour faire quelques visites d'adieu. Un dame d'un certain âge se lamente : « Ah ! Monsieur le Curé, nous vous regretterons. Pour sûr, le nouveau ne vous vaudra pas, il sera moins bien que vous ». Le curé répond avec un air modeste : « Mais non, mais non, Madame, il n'y a pas de raison ». « Si, si, je vous assure, insiste la vieille paroissienne, cela fait cinq fois que l'on change de curé et à chaque fois c'est la même chose ! ».

Au fil du temps

Samedi 4 mai : sortie des louveteaux et des jeannettes à Mourmelon-le-Grand, avec découverte du camp militaire à l'occasion des journées portes ouvertes. Nous pûmes assister à des démonstrations avec des chiens de combat, des exercices d'art martiaux, et, clou du spectacle, un char Leclerc lancé à vive allure qui aplatit comme une galette une voiture.

Dimanche 5 : Marche de préparation au pèlerinage. Après le repas tiré du sac pris dans la salle des hôtes de l'Abbaye d'Igny, nous parcourûmes les chemins carrossables et ceux qui l'étaient moins pour dérouiller les muscles des jambes avant les trois jours de marche du pèlerinage. Circonstance remarquable pour l'année : nous eûmes beau temps toute la journée.



Du mercredi 8 au samedi 11 : retraite préparatoire à la communion solennelle à Hannogne-Saint-Martin, avec 4 retraitsants. Les Abbés se partagèrent les instructions, mais aussi les services avec les enfants. Au cours de la retraite, nous fîmes un pèlerinage à Neuvizy, petit village des Ardennes auprès duquel des enfants trouvèrent au 18^{ème} siècle une statue de Notre-Dame dans un arbre. Ce lieu devint rapidement un centre de pèlerinage très célèbre dans la région.

Dimanche 12 : Cérémonie des communions solennelles à Reims, avec renouvellement des promesses du baptême et engagement de chacun des enfants à rester fidèle à Jésus-Christ. C'est l'occasion pour tous les fidèles de renouveler intérieurement les mêmes promesses qui nous lient à Jésus-Christ.

Décès de M. l'Abbé Dominique Lagneau, cousin de l'Abbé Girod, qui venait de prêcher la retraite de communion solennelle aux élèves du Cours Notre-Dame des Victoires. Nous recommandons le repos de son âme à vos prières.

Du samedi 18 au lundi 20 : pèlerinage de Pentecôte de Chartres à Paris. Les fidèles de la région se retrouvèrent soit dans le chapitre de la région Brie-Champagne dans la colonne des adultes, soit dans le chapitre Saint-Rémi chez les enfants. Il faut reconnaître que le chapitre Brie-Champagne n'était pas très étoffé cette année. Les conditions climatiques de cette édition 2013 furent particulièrement éprouvantes. Il est vrai que la France ne mérite guère mieux qu'un temps exécrable. Mais la pluie, qu'elle soit du matin ou du soir, n'arrête pas le pèlerin. Les enfants furent très courageux, malgré un bivouac à la Diên Biên Phu et une nuit agitée à cause des fuites et des rigoles à l'intérieur des tentes. Saint Joseph nous a ainsi donné une idée des conditions matérielles auxquelles il dut faire face pour abriter la sainte Famille. L'Abbé Coulomb put accompagner les pèlerins pendant les trois jours. L'Abbé Girod se rendit au pèlerinage le samedi et le lundi, le dimanche étant pris par le ministère. Nous remercions encore une fois l'Abbé Laurençon qui assura le dimanche la messe à Troyes.



Dimanche 26 : L'Abbé Coulomb se rendit avec des fidèles à Paris pour participer à la

manifestation organisée par l'Institut Civitas contre la loi Taubira. Plusieurs fidèles firent le choix de participer à la Manif pour Tous, privilégiant ainsi le nombre aux convictions clairement affichées. La France laïque est maintenant descendue plus bas que Sodome, où le mariage ne servait pas de cache-misère à la dépravation des habitants.

Des fidèles de Charleville-Mézières qui ne pouvaient pas se rendre à Paris se donnèrent rendez-vous l'après-midi à Neuvizy pour prier aux intentions de la France.



Jeudi 30 : Cérémonie de la Fête-Dieu à l'école. Messe chantée par l'Abbé Coulomb, avec engagement des Pages et des Croisés de la Croisade Eucharistique. Après la messe, salut du Saint Sacrement. La procession prévue ne put avoir lieu en raison de la pluie battante qui tombait alors.

Samedi 1^{er} juin : Messe des juristes à Reims, célébrée en l'honneur de saint Yves et pour tous les vivants et les défunts de la famille judiciaire. Un repas au Café du Palais, juste en face du Palais de Justice, rassembla les juristes de notre chapelle rémoise. A 17h30, un chapelet pour la vie et en réparation des crimes de l'avortement nous rassembla de nouveau, mais cette fois-ci à la cathédrale.

Dimanche 2 juin : Solennité de la Fête-Dieu à Reims. Après la messe, la procession se mit en place pour parcourir les rues du quartier pour un hommage public et solennel à Jésus présent dans l'Hostie. Les enfants plus jeunes purent jeter fleurs et pétales sur le passage du Saint Sacrement. Un reposoir permit à la procession de marquer un arrêt avant le retour à la chapelle. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la beauté et au bon ordre de la cérémonie.



Travaux dans le salon du Prieuré : ça avance !

Vie spirituelle

Voici ce Cœur qui a tant aimé les hommes

L'histoire de notre âme n'est-elle pas une histoire d'amour entre Dieu et elle ? Ou plutôt ne devrait-elle pas être cela ? En ce mois du Sacré-Cœur, il est bon de revenir à la considération de l'amour que Dieu nous porte : « Les desseins de

son Cœur subsistent d'âge en âge : arracher leur âme à la mort et les faire vivre au temps de la famine » (introït de la messe du Sacré-Cœur). Alors quel est ce Cœur sacré qui nous porte tant d'amour et que faisons-nous en retour pour lui ?

Il nous est naturel de considérer le cœur comme le siège des sentiments et également comme celui de l'amour. On dira de quelqu'un qui est généreux avec les autres que c'est un homme de cœur. Une jeune fille qui va se fiancer dira que son futur a captivé son cœur. Enfin pour demander à un enfant d'aimer le bon Dieu, il lui sera dit de lui donner son cœur.

C'est donc en raison de notre nature humaine que Dieu, pour signifier et exprimer du mieux possible son amour immense pour nous, a choisi de le faire résider dans le Cœur de son divin Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ : pour parler tout simplement, dans le Cœur de Jésus, il y a tout l'amour qu'un Dieu porte à sa créature.

Lisons, relisons l'oraison de la messe du Sacré-Cœur : « Dieu qui nous prodiguez avec miséricorde dans le cœur de votre Fils des trésors infinis de charité » ; le Cœur de Notre Seigneur est donc le siège de sa charité qui ne peut être qu'infinie puisqu'il est Dieu. Dieu nous aime infiniment, le cœur d'un Dieu a battu, bat encore d'amour pour nous. Les apôtres ont pu faire de manière privilégiée l'expérience de cet amour de leur Maître ; et saint Jean encore davantage, lui qui a eu cette grâce exceptionnelle de pouvoir se pencher et écouter les battements de ce Cœur divin ; et ce qu'il a entendu, il l'exprime spécialement dans son évangile et dans ses épîtres où il rappelle aux fidèles la leçon d'amour du Bon Dieu ; c'est encore lui qui répétait sans cesse ces paroles de son Maître : « Aimez-vous les uns les autres ».

Ce Cœur de Notre Seigneur a été brisé à cause de l'amour qu'il nous porte, à cause de l'ingratitude qu'il a recueillie. Pensons au Jardin des Oliviers où ce même cœur est déchiré entre la peur et l'amour, entre le dégoût pour nos péchés et sa charité immense ; ce Cœur est lacéré de douleur à la trahison de Judas, ce Cœur est poignardé de souffrances au triple reniement de l'apôtre choisi pour être le chef de son Eglise ; ce Cœur est dans un abîme de souffrances de voir que son sacrifice ne servira pas pour beaucoup qui refuseront son amour, à commencer par Judas... et peut-être nous ? Qu'il nous en préserve !

Et puis, vient le moment ultime : à la mort de Notre Seigneur, ce Cœur qui a cessé de battre à cause de l'excès d'amour qu'il contenait, ce Cœur va être transpercé par la lance et de ce Cœur sortiront du sang et de l'eau comme en témoigne l'apôtre bien-aimé : l'eau, signification du baptême et le sang, signification de l'adorable sacrement de l'Eucharistie ; de ce Cœur transpercé jaillit le

torrent de miséricorde que Dieu veut répandre sur les hommes, trésor de grâces et de mérites.

Mais cela ne s'arrête pas ici : qu'est-ce que l'Eucharistie sinon l'amour du Cœur de Dieu poussé à l'extrême ! Non seulement il s'est fait homme, mais il se fait hostie chaque jour sur l'autel, il vient dans les mains du prêtre pour refaire son acte d'amour, son acte d'oblation totale : « Il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime ». Pourquoi fait-il cela, pourquoi descend-il sur l'autel : pour rester avec nous, parce qu'il nous aime : « Le Seigneur est bon et juste, aux égarés il montre le chemin » (graduel de la messe du Sacré-Cœur).

Cependant cela ne suffit pas encore, les hommes ne comprennent pas ; il faut que ce Sacré Cœur se montre visiblement, vienne dire qu'il nous aime au moment où la chrétienté sombrait dans l'indifférence et la tiédeur. « Voici ce Cœur qui a tant aimé les hommes... » ; c'est l'apparition à sainte Marguerite-Marie Alacoque. Oui, ce Cœur bat encore d'une charité immense pour nous. Allons-nous enfin y croire et agir en conséquence ?



Car enfin, l'amour appelle l'amour ! Notre Seigneur attend notre amour en échange du sien. Combien de temps attendra-t-il, quand allons nous y répondre ? Resterons-nous froids et durs lorsque

Notre Seigneur se livre à nous chaque jour ? Mais d'abord, qu'est-ce que cela veut dire : y répondre ? C'est tout simplement rendre à Notre Seigneur, autant qu'on le peut, ce qu'il nous a donné : sa charité ; c'est donc faire grandir en nous et autour de nous cette charité du Christ pour ne pas avoir à entendre cette plainte douloureuse de Notre Seigneur à sainte Marguerite Marie : « ...et leur ingratitude n'y répond que par l'oubli, le délaissement, le mépris. »

Aimons donc Jésus de tout notre cœur, répondons à sa plainte tout d'abord en ne le chassant pas de notre cœur par le péché, qui n'est que l'expression de « notre amour de nous-mêmes poussé jusqu'au mépris de Dieu » ; posons-nous franchement et bien clairement la question : que fais-je pour ce Dieu qui m'aime ? Ce mois de juin n'est-il pas l'occasion de réveiller notre ardeur pour faire régner enfin Notre Seigneur en nous ? Nous avons l'habitude de critiquer beaucoup de nos gouvernants qui promettent monts et merveilles et ne tiennent pas leurs promesses et le plus souvent ce n'est pas à tort ; mais est-ce que nous-mêmes, nous sommes fidèles à nos promesses : promesse de notre baptême, réaffirmée le jour de notre profession de Foi, promesses de résolutions prises devant Dieu, promesse scoute... regardons-nous, nous-mêmes !

Ensuite, répandre la charité du Christ autour de nous : « Je suis venu apporter le feu sur la terre et que désiré-je sinon qu'il s'allume » : Notre Seigneur veut de nouvelles âmes pour pouvoir les aimer ; et puis, de l'autre côté, Notre Seigneur est vilipendé, blasphémé, insulté par des hommes insolents et sans scrupules, et cela dans l'Eglise comme dans nos sociétés : pouvons-nous supporter cet état de fait ? Que fais-je pour lutter contre les ennemis du Sacré-Cœur dans la pratique, chaque jour de ma vie ?

Oh, l'on peut se lamenter sur l'état de l'Eglise, sur l'état de la France, dire que tout va mal... et puis rester tranquillement les pantoufles aux pieds, la pipe à la bouche, le verre à la main, et l'écran devant les yeux ; ce fameux écran qui nous ronge et nous fait perdre tant de temps alors qu'il y a tant à faire !

L'on peut aussi dire que ceux qui réagissent s'y prennent mal, que l'on ne ferait pas comme cela, mais moi, moi, qu'est-ce que je fais dans la pratique ? Est-ce que j'essaie de rayonner le Christ à l'extérieur de chez moi par cette charité dont je suis habité ? Est-ce que j'ai ce désir que le règne du Sacré-Cœur se répande dans le monde entier ?

Dieu se sert de tout pour accomplir son œuvre d'amour ; les prières, les sacrifices offerts, le

devoir d'état bien accompli ne sont pas inutiles pour redresser l'Eglise, pour redresser la France. L'histoire le prouve à maintes reprises : des victoires inespérées, des résolutions de situations inextricables dans tous les domaines ont été obtenues par la prière et le don de la vie d'une petite âme, ou par les sacrifices d'une armée d'enfants et de pieuses gens.

Il est inutile de ratiociner à longueur de jour si ce n'est pas pour déboucher sur des décisions sérieuses et fermes pour que l'amour de Jésus se propage d'abord en nous et ensuite sur notre prochain. Utilisons tout ce qui nous arrive pour la cause du Sacré-Cœur.

Les ennemis travaillent et de plus en plus vite, il est temps de nous réveiller de cette espèce d'assoupissement qui nous guette et qui est voulu par le monde pour nous anéantir ; il est temps de sécher les pleurs stériles et de passer à l'attaque : car ne l'oublions pas, il s'agit d'un véritable combat pour Notre Seigneur, pour son règne qui n'est rien d'autre qu'un règne d'amour.

« La force des méchants vient de la faiblesse des bons », arrêtons donc les salves tirées en l'air ou sur nos propres rangs et recadrons le tir sur les vrais ennemis. Rentrons donc dans cette croisade pour le Sacré-Cœur de toute notre âme ; ne laissons échapper aucune occasion d'étendre le règne de notre Roi, réchauffons notre amour pour lui aux sources de sa charité : les sacrements et tout spécialement à la messe et au moment privilégié du cœur à cœur de la communion. Prions, offrons, sacrifions-nous, agissons lorsque l'occasion nous est donnée. Allons-nous rester insensibles à l'appel de ce Sacré-Cœur ?

Dieu nous aime, il nous présente son Cœur transpercé pour que nous puissions y puiser toutes les forces dont nous avons besoin pour combattre le bon combat, le sien et non le nôtre : étendre son règne.

« Nous n'avons qu'un espoir au monde, c'est le Cœur de Notre Seigneur ».

Seigneur Jésus,
apprenez-nous à être généreux,
à vous servir comme vous le méritez,
à donner sans compter,
à combattre sans souci des blessures,
à travailler sans chercher le repos,
à nous dépenser sans attendre d'autre récompense
que celle de savoir que nous faisons
votre sainte volonté.

Abbé Coulomb

		Calendrier liturgique juin 2013	Prieuré N-D-de-Fatima 3, rue Charles Barbelet 51360 Prunay 03 26 61 70 71	Reims Eglise N-D de France 8, rue Edmé Moreau 03 26 61 70 71	Charleville-Mézières Chapelle St-Walfroy 20, rue de Clèves 03 26 61 70 71 06 61 80 04 37
sam	1	Saint Angèle Mérici		Conf : 10h45 – M : 11h00	Messe : 18h00
dim	2	2 ^{ème} dim après la Pent. Solennité de la Fête-Dieu		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	3	Sainte Clotilde	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	4	Saint François Caracciolo	Messe : 11h15		
mer	5	Saint Boniface	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	6	Saint Norbert	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	7	Fête du Sacré-Cœur		Conf : 18h – M : 18h30 Adoration jusqu'à 21h30	Messe : 18h00
sam	8	De la sainte Vierge		Conf : 10h45 – M : 11h	Messe : 8h30
dim	9	3 ^{ème} dim après la Pent. Solennité du Sacré-Cœur		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	10	Sainte Marguerite	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	11	Saint Barnabé	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	12	Saint Jean de St-Facond	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	13	Saint Antoine de Padoue	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	14	Saint Basile	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	15	Saints Guy, Modeste et Cr.		Conf : 10h45 – M : 11h	
dim	16	4 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	17	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	18	Saint Ephrem de Syrie	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	19	Sainte Julienne de Falcon.	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	20	Saint Silvere	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	21	Saint Louis de Gonzague	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	22	Saint Paulin de Nole		Conf : 10h45 – M : 11h	
dim	23	5 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	24	Saint Jean-Baptiste	Messe : 7h30		
mardi	25	Saint Guillaume	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	26	Saints Jean et Paul	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	27	ND du Perpétuel Secours	Messe : 7h30		
vend	28	Vigile Sts Pierre et Paul			
sam	29	Sts Pierre et Paul			
dim	30	6 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00

Troyes (10) : Chapelle Saint-Bernard – 28, rue des Prés l'Evêque

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : confessions à 17h30, messe à 18h00

Saint-Quentin (02) : Chapelle de l'Immaculée Conception – 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 10h45

Le-Hérie-la-Viéville (02) : Cours Notre-Dame des Victoires – rue du Château (03 23 61 00 83)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 8h30. Messe en semaine : se renseigner

🦉 Durant les mois de juillet et août : horaires d'été pour Charleville-Mézières et Reims

- Chapelle Saint-Walfroy (Charleville-Mézières) : confessions 8h15 – messe : 8h45
- Chapelle ND de France (Reims) : confessions 11h00 – messe : 11h15